
Procès-verbal de la séance constitutive du Conseil de l'Université du jeudi 26 septembre 2019, 16h15 – 18h00, salle 415, Amphimax

Présidence : Mme Nouria Hernandez, Rectrice

Secrétariat : M. Marc de Perrot, Secrétaire général de l'UNIL

Direction : M. François Bussy, Vice-recteur
M. Benoît Frund, Vice-recteur
M. Martial Pasquier, Vice-recteur
M. Giorgio Zanetti, Vice-recteur

Doyens : M. Jacques Ehrenfreund, Faculté de TSR
Mme. Marie Santiago Delefosse, Faculté des SSP
M. Jean-Philippe Bonardi, Faculté des HEC
M. Frédéric Herman, Faculté des GSE

Excusé·e·s : Mme Déborah Philippe, Vice-rectrice
M. Jean-Daniel Tissot, Doyen FBM
M. Dave Lüthi, Doyen Lettres
M. Laurent Moreillon, Doyen FDCA

Membres présent·e·s :

M. Olivier Bauer, M. Stefano Torres, Mme Meiy Pellerin, Mme Claire Voirol, Mme Bettina Hummer, Mme Ariane Morin, Mme Sandra Félix, Mme Margaux Bonnard, Mme Sarah Novet, M. Lorenzo Tomasin, Mme Valentine Robert, Mme Claudia Mignot, M. Lucas Klotz, Mme Anne-Laure Sabatier, Mme Farinaz Fassa Recrosio, Mme Daniela Jopp, M. Bernard Voutat, M. Marc Perrenoud, M. Mountazar Jaffar, M. Nathanaël Joye, M. Xavier Castaner, M. Julian Marewski, M. Pascal St-Amour, Mme Clémence Gallopin, M. Mathieu Sormani, M. Lukas Baumgartner, M. Jean Ruegg, Mme Stéphanie Grand, M. Romain Götz, M. Blaise Genton, M. Laurent Keller, M. Thorsten Krueger, M. Olivier Phan, M. Julien Puyal, Mme Amelia Amiguet, Mme Asya Dolgikh, M. Daniel Rod, *Mme Marine Antille (par skype)*

Excusé·e·s :

M. Brian Favre, Mme Estelle Doudet, M. Laurent Le Forestier, M. Benjamin Malek, M. Christian Widmann, M. Nilavan Sathasivam

1. Accueil

La Rectrice Hernandez officie à la présidence de cette séance constitutive, consacrée à l'élection des Président, Vice-président, Secrétaire et Bureau du Conseil, pour l'année à venir, comme le Règlement d'application de la Loi sur l'Université de Lausanne (LUL) lui en donne la responsabilité.

Elle remercie les personnes qui se sont engagées dans le Conseil et se réjouit de mener avec elles les importants travaux qui s'annoncent pour la législature à venir. Le Conseil accompagnera la présente Direction pendant les deux années qui restent encore du mandat de celle-ci. Dans ce cadre il aura à procéder aux travaux de désignation d'un ou

une candidat·e au Rectorat, puis à l'approbation de l'équipe de Direction et finalement à l'approbation du Plan d'Intention 2021-2026 de la nouvelle équipe.

2. Vérification des présences et organisation de la séance

Scrutateur·ice·s : M. Marc Perrenoud, Mme Sandra Félix
Secrétaire de séance : M. Marc de Perrot

Présents : 37 membres
Majorité absolue : 19 voix

3. Adoption de l'ordre du jour

L'Ordre du jour de la séance est adopté à l'unanimité.

4. Élection du Président du Conseil

La seule candidate est Mme Marine Antille, qui étant absente, présente sa candidature, puis assistera à la séance par le biais d'une connexion web.

La Rectrice demande aux membres du Conseil de désigner par vote la personne qu'ils choisissent pour exercer la présidence du Conseil. Le vote est effectué à bulletin secret. Il est demandé aux membres du Conseil d'inscrire sur le bulletin le nom de la personne qu'ils souhaitent élire.

Mme Antille est élue Présidente du Conseil au bulletin secret par 31 voix, 3 bulletins non valables et 3 bulletins blancs.

5. Élection du Vice-Président, du Secrétaire et des membres (1-3) du Bureau du Conseil

a) Vice-présidence

M. Lorenzo Tomasin présente sa candidature à la fonction de Vice-président du Conseil de l'Université. Aucun autre membre du Conseil ne présente sa candidature.

M. Tomasin est élu Vice-président du Conseil par acclamation.

En l'absence physique de Mme Antille, M. Tomasin reprend la présidence de la séance.

b) Secrétariat

Mme Ariane Morin propose sa candidature à la fonction de Secrétaire du Conseil de l'Université. Aucun autre membre du Conseil ne présente sa candidature.

Mme Morin est élue Secrétaire du Conseil par acclamation.

c) Bureau

Il est rappelé que le Règlement interne stipule que le Bureau du Conseil doit comprendre un représentant de chaque corps au moins. Il est donc nécessaire qu'il comprenne encore au moins un représentant du corps intermédiaire et un représentant du corps étudiantin.

M. Lucas Klotz (Étudiant), M. Olivier Phan (CI) et M. Daniel Rod (PAT) présentent leurs candidatures respectives et sont élus en bloc, par acclamation.

6. Information sur la constitution des commissions du Conseil

M. Tomasin explique que le Conseil doit élire deux commissions permanentes, composées de ses propres membres : Commission des finances et de gestion ainsi que la Commission législative. Les commissions que constitue le Conseil de l'Université sont composées de sept membres, dont la répartition en fonction des Corps est la suivante : 3 membres du corps professoral - 2 membres du corps étudiantin - 1 membre du corps intermédiaire - 1 membre du corps du Personnel Administratif et Technique. Dans la mesure du possible, le plus grand nombre possible de facultés est représenté au sein de chaque commission, qui doit également être attentive à l'équilibre des genres en son sein.

Ceci demande une procédure complexe, que le Bureau doit se réunir rapidement pour organiser, de manière à susciter des candidatures et venir avec une ou plusieurs propositions de manière à permettre une constitution de ces commissions lors de la prochaine séance, fixée au 31 octobre.

M. Tomasin relève que le Conseil doit également s'engager dans la procédure de nomination de la Commission de nomination du Recteur ou de la Rectrice, qui doit être fonctionnelle au plus tard le 31 janvier 2020 selon le Règlement interne ... le plus tôt étant le mieux. La commission est composée de sept membres, dont au moins deux sont choisis parmi les personnes ayant exercé ou exerçant la fonction de Doyen et au moins deux autres représentants du corps professoral. Les membres peuvent être choisis en dehors du Conseil de l'Université.

Dans la mesure où le Conseil peut avoir à faire appel pour composer cette commission à des personnes qui ne sont pas membres de celui-ci, la procédure peut être amenée à durer un peu plus. Il propose donc que le Bureau revienne devant le Conseil lors de la séance du 31 octobre avec une ou plusieurs propositions pour la démarche à suivre, avec l'objectif d'être à même de nommer la Commission au cours de la dernière séance de l'année 2019, fixée au 20 novembre.

Plusieurs propositions sont faites dans le cours de la discussion relative à la constitution de cette nomination :

M. Voutat pense que le bureau pourrait fixer un délai au 31 octobre aux membres du Conseil pour présenter leurs candidatures, de manière à ce que le Conseil puisse sur cette base décider de l'opportunité de faire appel à des personnes extérieures au Conseil.

Mme Fassa Recrosio suggère que le Bureau pourrait proposer des modalités de fonctionnement de la nomination de la commission, mais également de son fonctionnement.

M. Bauer souhaite que le Conseil procède à un appel large auprès de l'ensemble de la communauté de l'UNIL pour susciter des candidatures à participer à la commission. Il est soutenu par M. Klotz dans sa proposition.

M. Castaner demande que dans ses propositions de membres ayant exercé un mandat de direction, le Bureau considère aussi possibilité d'intégrer des recteur·ice·s passé·e·s ou actuel·le·s.

Mme Fassa Recrosio se propose comme candidate pour participer à la commission de nomination du Recteur.

7. Calendrier des prochaines séances du Conseil

Le calendrier tel qu'approuvé par le Conseil au cours du mandat précédent est présenté aux membres.

M. Genton voit que l'heure de début des séances est systématiquement indiquée ... il souhaiterait que l'on détermine également une heure pour la fin des séances ...

M. Tomasin propose que le Bureau investigate sur les pratiques passées pour venir avec une proposition horaire réaliste.

8. Divers

Mme Hernandez explique que l'UNIL a entamé une procédure d'auto-évaluation, telle que requise pour son accréditation fédérale, dont dépendent son statut universitaire, son droit de délivrer des grades et ses subventions fédérales mais également cantonales. La procédure veut qu'un membre du Conseil vienne rejoindre le Comité de pilotage, dont les autres membres ont déjà été réunis. Dans l'idéal il devrait s'agir de représentants issus de HEC, de FGSE ou FBM, pour compléter la représentation facultaire assurée par les membres déjà présents du CoPil; il n'y a à ce stade pas d'indication de genre ou d'appartenance à un corps spécifique, dans la mesure où le CoPil est déjà doté de représentants de tous les corps et bénéficie d'une participation équilibrée entre les genres masculin et féminin. Mme Hernandez ne demande pas qu'une personne se présente dans le cours de la présente séance du Conseil, mais elle serait heureuse qu'une personne se propose en lui adressant un email. Faute de quoi elle prendra elle-même les contacts voulus.

26.9.2019/MdP - sf